

**PROCÉDURE COMMUNE D'INTEGRATION  
DANS LES ÉCOLES RECRUTANT SUR LE CONCOURS COMMUN VOIE C2  
Session 2017**

*A lire attentivement avant de répondre à notre proposition d'affectation.*

**Attention** : le service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV) sera fermé du vendredi 28 juillet soir au mercredi 16 août au matin.

L'intégration dans les écoles recrutant sur le concours COMMUN VOIE C2 est prononcée dans le cadre d'une procédure commune, qui concerne obligatoirement tous les candidats figurant sur l'une ou l'autre des listes principale ou complémentaire d'admission de ce concours.

**1<sup>ère</sup> PHASE : APPEL DES CANDIDATS DANS LES ÉCOLES**  
(Du lundi 24 juillet au mercredi 6 septembre 2017)

La première proposition d'affectation (appel) aura lieu le **lundi 24 juillet**. Les propositions suivantes sont prévues le **mercredi 2 août**, puis chaque semaine à partir du mercredi 16 août et jusqu'au 6 septembre 2017.

Les candidats doivent se connecter sur le site [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), rubrique «Vœux et Affectations» pour consulter et imprimer la proposition d'affectation qui leur sera faite. Pour accéder à leur proposition d'affectation les candidats doivent effectuer la procédure « code confidentiel oublié ». Un e-mail contenant le lien pour la réinitialisation du mot passe est envoyé.

**Dès réception**, ils renvoient le document signé avec la réponse choisie préférentiellement par mail à l'adresse suivante ([contact@concours-agro-veto.net](mailto:contact@concours-agro-veto.net)) et en copie à ([stephane.lebrigand@concours-agro-veto.net](mailto:stephane.lebrigand@concours-agro-veto.net)), à défaut par courrier postal au SCAV.

Les candidats sont appelés dans une école en fonction :

- de leur classement au concours,
  - du nombre de places ouvertes dans chaque école,
  - de l'ordre de préférence pour les écoles exprimé dans leur liste de vœux (ordre **définitif** fixé au 16 juillet minuit).
- La proposition d'affectation offre le choix au candidat entre 4 réponses. La signification de chaque réponse et leurs conséquences sont explicitées dans le tableau en fin de ce document.

Parallèlement à l'envoi des propositions d'affectation, le Service des Concours tient à jour sur le site Internet [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) rubrique "Vœux et Affectations" le rang des derniers intégrés de chaque école. Cette information est intéressante à consulter par tous les candidats qui participent à la procédure d'intégration.

Durant toute cette période, le service des concours peut être amené à joindre les candidats également par téléphone ou courriel. Il est donc recommandé de vérifier que les coordonnées données lors de l'inscription sont toujours valables.

**En effet, le Service des Concours ne peut en aucun cas gérer les changements de coordonnées pendant la période d'intégration. Il appartient aux candidats, entre leur inscription et leur intégration, de prendre toutes dispositions utiles pour rester joignables.**

**2<sup>ème</sup> PHASE : RÉPONSE DES CANDIDATS**

Sur la proposition d'affectation qu'il a reçue, le candidat, ou son mandataire, doit cocher une seule des cases numérotées.

**Tout retard de réponse bloque ou ralentit la procédure d'intégration d'autres élèves dans les écoles.**

C'est pourquoi il est demandé aux candidats de répondre **dès réception** à la proposition d'affectation.

En cas de démission (réponse 4), il est souhaitable de renseigner l'orientation suivie.

*Procuration* : si un candidat pense ne pas pouvoir participer lui-même à la procédure d'affectation, il doit donner procuration à l'avance à une tierce personne pour lui permettre de se connecter à sa place et de répondre en son nom. Le modèle de procuration est téléchargeable sur [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), rubrique «Vœux et Affectations». Ce formulaire dûment rempli sera joint à la réponse à la proposition d'affectation.

La démission d'un candidat entraîne le remplacement du démissionnaire dans l'école qu'il refuse par le successeur immédiat pouvant y prétendre.

Par conséquent, les candidats qui ont accepté une école (choix réponse 2) mais qui espèrent une affectation dans une école mieux placée, peuvent recevoir successivement plusieurs propositions d'affectation.

Ils doivent répondre à chacune d'elles le plus rapidement possible.

Par contre, tant qu'aucune nouvelle école ne peut être proposée, le candidat ne reçoit pas de nouvelle proposition. Il considèrera donc comme toujours valable l'affectation pour laquelle il a répondu.

Si un candidat, qui a fait le « choix réponse 2 », ne souhaite plus rester dans l'attente d'une éventuelle nouvelle proposition, il peut à tout moment, par téléphone confirmé ensuite par mail ou par courrier manuscrit, accepter définitivement l'affectation qui lui avait été faite.

Le modèle ci-après peut alors être utilisé :

**ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'ÉCOLE**

Nom prénom du candidat : .....

Numéro d'inscription : C2 - .....

Je soussigné(e)..... déclare **accepter à titre définitif** la proposition d'affectation pour l'école..... qui m'avait été faite le .....

Date

..... Signature

### **3<sup>ème</sup> PHASE : INTÉGRATION DÉFINITIVE**

**Nota : pour être intégré définitivement dans une école, le candidat doit avoir préalablement fourni une attestation d'obtention du Diplôme Universitaire de Technologie. Adresser une copie par mail au Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires dès obtention.**

Un candidat qui accepte une école, mais espère une autre école mieux placée dans ses choix (choix réponse 2), doit néanmoins se considérer comme accepté dans l'école proposée tant qu'il n'a pas reçu de nouvelle proposition. Si c'est le cas, le jour de la rentrée, il doit impérativement se présenter à cette école.

ATTENTION : la procédure d'affectation centralisée cessera le 6 septembre 2017. À partir de cette date, toute démission, toute entrée ou sortie des écoles seront gérées par les directions des écoles, et par concertation directe entre elles et les candidats.

### **4<sup>ème</sup> PHASE : INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES**

A partir du 28 juillet et pendant toute la durée de la phase d'affectation, le Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires fera parvenir à chacune des écoles recrutant sur le concours, les noms des candidats qui ont été affectés chez elle, et leur réponse. **Ce sont les directions des études de chaque école qui contacteront leurs futurs élèves pour les modalités d'inscription et de rentrée.**



**PROPOSITION D’AFFECTATION :  
SIGNIFICATION ET CONSÉQUENCES DE VOTRE CHOIX**

Je choisis la réponse	SIGNIFICATION	CONSÉQUENCES
1	- J’accepte définitivement l’école qui m’est proposée.	- Je sais qu’aucune autre école ne me sera proposée. J’intégrerai l’école proposée. - J’attends les documents nécessaires à mon inscription qui me seront adressés par cette école. - Je traite désormais avec cette école.
2	- J’accepte l’école qui m’est proposée mais j’espère qu’il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix.	- Si une nouvelle école m’est proposée, je perds mes droits sur l’école que j’avais acceptée antérieurement ainsi que sur les écoles placées dans ma liste de vœux entre ces deux écoles. - Si je ne reçois pas d’autres propositions pour une école figurant dans ma liste de vœux, j’intégrerai l’école pour laquelle j’ai fait cette réponse 2  - Si j’accepte une école d’un autre concours, je démissionne rapidement (par courriel ou fax) en précisant ma destination.
3	- Je refuse l’école qui m’a été proposée, mais j’espère qu’il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de vœux. - Je ne peux pas revenir sur ce refus pour cette école.	- Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi cette école. - Si aucune autre école ne m’est proposée, je perds mes droits sur toutes les écoles.
4	- Je refuse toutes les écoles de ma liste de vœux du CONCOURS COMMUN VOIE C2. Ce choix est irréversible.	- Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi l’école que l’on me propose.  - Je m’oriente vers d’autres écoles ou d’autres scolarités (à préciser).